

Compte rendu de la réunion ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2022 à 18 heures 30

Président : Jean-Claude DESCHIZEAUX, Maire.

Présents : Laetitia BAILLE, Arlette BERNARD, Etienne BILLET, Laurence BOUCQUIN, Patricia CHMARA, Philippe DAVIDIAN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Rémy GUILLOT, Francine HINSCHBERGER, Dominique MARTIN, Yoann MAUPPIN, Charles-Edouard OLIVETTI, Nelly THOMASSIN.

Excusés : Alexandre ROUSSET, Sandrine TARION (pouvoir à Jean-Claude DESCHIZEAUX).

Secrétaire de séance : Rémy GUILLOT.

-+--+

Approbation du procès-verbal des séances du 24 février 2022 et du 11 mars 2022

Le procès-verbal des séances du 24 février 2022 et du 11 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022 :

- Taxe foncière sur le bâti : 30,14 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 38,05 %

Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote le budget primitif 2022 qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	847 179,02 euros	Dépenses	266 918,04 euros
Recettes	847 179,02 euros	Recettes	266 918,04 euros

- fixe le montant des frais de fournitures scolaires alloué à l'école pour l'année 2022 soit 48 euros par élève soit une hausse de 15 %.
- décide de verser une subvention aux organismes suivants : OCCE de l'école de Montceaux : 900 euros - CODAL (Fonds de solidarité logement) : 366,60 euros - Prévention routière : 50 euros - RASED : 116 euros - Classe en 2 : 2 000 euros.
- décide de prendre en charge 50 % du coût des fournitures scolaires payé par les familles de Montceaux dont les enfants seront scolarisés à la prochaine rentrée scolaire au collège de Montceaux.

Modification du tableau des emplois communaux

Il est rappelé que Madame Céline GOIFFON, agent d'accueil à la mairie, est employée depuis le 01 juillet 2021 pour une durée de travail de 19 heures par semaine.

Monsieur le Maire fait part qu'il conviendrait d'augmenter la durée de travail en raison de surcroît de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de créer un emploi d'agent d'accueil (cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux) d'une durée de travail à 24 heures par semaine à compter du 18 avril 2022.
- de supprimer l'emploi d'agent d'accueil (cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux) d'une durée de travail de 19 heures par semaine à compter du 18 avril 2022.
- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité.
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives.

Travaux d'aménagements sécuritaires : avenant n° 4 au marché de l'entreprise AXIMA CENTRE

Il est rappelé que le marché concernant les travaux d'aménagements sécuritaires sur la RD17b au village a été attribué à l'entreprise AXIMA Centre.

Un avenant n° 4 doit être conclu avec l'entreprise AXIMA CENTRE pour :

- d'acter la prolongation de la durée d'exécution des travaux
- de modifier le montant de la prestation prévue dans l'avenant n° 1
- de définir le montant définitif du marché résultant des prestations à prix unitaires appliquées aux quantités réellement exécutées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 4 au marché de l'entreprise AXIMA CENTRE et autorise Monsieur le maire à le signer.

Convention de partenariat pour un dépôt-vente avec l'office de tourisme Val de Saône Centre

Il est rappelé au Conseil Municipal que le livre de la commune « Montceaux au fil du temps » est mis en vente à l'office de tourisme Val de Saône Centre.

Une convention de partenariat pour le dépôt-vente du livre doit être conclue entre la commune de Montceaux et l'office de tourisme Val de Saône Centre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat qui sera conclue entre la commune de Montceaux et l'office de tourisme Val de Saône Centre, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Convention de prestation de services conclue avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Une convention de prestation de services doit être conclue entre la Commune de Montceaux et la Communauté de Communes Val de Saône Centre afin de préciser les conditions et modalités d'exercice et de remboursement des services assurés par la Commune de Montceaux au profit de la Communauté de Communes Val de Saône Centre dans la mesure où ces services sont nécessaires à l'exercice des compétences transférées en matière d'équipements sportifs et dans les domaines de l'action social d'intérêt communautaire.

Les services techniques de la commune assureront temporairement les missions définies ci-après :

- interventions, par le personnel communal, sur les espaces extérieurs du complexe Visiosport comprenant :
 - . les abords extérieurs du gymnase de Visiosport
 - . les abords extérieurs du pôle petite enfance
 - . les abords extérieurs du jardin des sports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de prestation de services conclue entre la commune de Montceaux et la Communauté de Communes Val de Saône Centre, annexée à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Etude photovoltaïque

Il est proposé de lancer une étude relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux, à savoir la salle polyvalente, le local de l'aire de loisirs et l'école.

La surface de la toiture concernée est estimée à environ 600 m².

Cette étude sera confiée à la SEM LEA ; cet organisme étudiera la faisabilité du projet et sera chargée de trouver des financeurs.

La commune ne prendra pas en charge les travaux mais percevra un loyer annuel.

Point sur la fibre optique

Un point est fait le déploiement du réseau fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Pour Montceaux :

- Le taux de couverture actuel est de 89 %.
- Le nombre de lignes à desservir s'élève à 58 (les travaux pour desservir les 58 lignes, seront réalisés au cours du 3^{ème} trimestre 2022).

Compte rendu du conseil communautaire du 1^{er} et 19 mars 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 1^{er} et 19 mars 2022 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

◆ Social :

Le point est fait sur l'avancement des travaux de construction des maisons Ages et Vie ; l'ouverture est prévue en août ou septembre 2022 :

- Une réunion publique aura lieu le 27 avril à la salle polyvalente ; les personnes âgées de plus de 75 ans recevront une invitation.
- Une journée porte ouverte est prévue le 6 juillet.
- Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Ages et Vie pour des renseignements mais aussi pour constituer le dossier et la réservation.
- 6 auxiliaires de vie seront recrutées.

◆ Fleurissement :

Une aide sera apportée aux agents du service technique pour la plantation des fleurs.

◆ Animation :

L'ASGGM a organisé trois plateaux (un plateau a eu lieu à l'aire de loisirs et les autres au stade de Guéreins).

Le point est fait sur les manifestations organisées en avril :

- 2 avril : carnabal du Sou des Ecoles
- 9 avril : spectacle pour jeunes enfants du Centre Social MJC de Thoissey
- 9 avril : concours de pétanque de la classe en 2
- 23 avril : chasse aux œufs avec diverses animations du Domaine d'Hippios

◆ Communication :

La commission se réunira prochainement pour la préparation du prochain flash infos et la réalisation d'un livret d'accueil.

Le projet de création d'une page Facebook est abandonné.

◆ Eclairage public :

Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain a adressé les plans de financement de plusieurs projets. Le plan de financement concernant l'installation des points lumineux au parking de l'espace de loisirs sera transmis prochainement.

◆ Scolaire :

Le compte rendu de la réunion du conseil d'école qui a eu lieu le 08 mars est présenté. 104 élèves sont attendus pour la rentrée 2022.

La mairie est remerciée pour le nouveau photocopieur et l'installation de prises pour un ordinateur.

La commune financera les cours à la piscine de Châtillon sur Chalaronne à hauteur de 900 euros pour l'année prochaine.

Un ordinateur sera remplacé ; le devis de MRV BUREAUTIQUE est accepté pour un montant de 618 euros TTC).

Un arbre situé dans la cour de l'école a été coupé en raison de sa dangerosité et a été remplacé par deux nouveaux arbres.

Les rideaux extérieurs d'une classe sont à remplacer ; le devis de AIN RHONE FERMETURE d'un montant de 2 288,54 euros HT est accepté.

◆ Bâtiments communaux :

Le devis de l'entreprise CHAMBARD pour la réfection de la peinture extérieure du bâtiment de l'aire de loisirs est accepté (coût 560 euros HT).

Le volet de mairie a été posé.

L'entreprise FORAY PERRAUD a remplacé plusieurs projecteurs au terrain de pétanque.

L'entreprise RAE a rebouché les fissures de l'église.

◆ **Voirie, espaces publics :**

Le chemin des Communaux qui a été dégradé par des animaux devra être remis en état.

Des devis ont été demandés :

- pour la remise en état des deux plateaux situés au village
- l'installation de coussins lyonnais au village et aux Rivaux
- pour l'entretien de la voirie (point à temps)

Le devis de :

- l'entreprise CARTILLIER pour des travaux de busage au parking de l'espace de loisirs est accepté (coût 5 150,40 euros TTC).
- l'entreprise INSTANT PAYSAGES pour l'entretien des abords du stade est accepté (coût 5 203,20 euros TTC).

L'accès au site du moulin à huile sera fermé avec une chaîne et cadenas afin d'éviter l'accès aux motos qui dégradent le site.

Les travaux du lotissement de la propriété Bidard commenceront courant avril.

Une tondeuse devra être remplacée en raison de sa vétusté.

Une caméra sera installée au point d'apport volontaire des 7 chemins (coût 377,50 euros TTC).

◆ **Urbanisme, aménagement du territoire :**

Une demande de permis de construire a été déposée pour des travaux d'agrandissement de l'entreprise RAF.

Deux demandes de déclaration préalable ont été transmises par voie dématérialisée (SVE).

Le point est fait sur certains contentieux d'urbanisme.

◆ **Cimetière :**

Le point est fait sur les travaux de reprise de concessions réalisés au cimetière par l'entreprise LAFAY ; les croix des concessions seront évacuées.

De nouvelles affiches seront apposées sur les poubelles de tri.

Il a été constaté que de nombreux pots de plantes ont été installés vers le columbarium non admis par le règlement du cimetière.

Divers

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Le point est fait sur le recrutement des agents techniques.

- La commune de Chaneins ne louera plus sa salle des fêtes à ses administrés en raison de travaux. Elle souhaiterait que la commune de Montceaux loue la salle polyvalente aux administrés de Chaneins aux tarifs réservés aux résidents ; en cas d'accord, la commune de Chaneins prendrait en charge la différence entre le tarif réservé aux résidents et le tarif pour les extérieurs. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt heures trente cinq minutes.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

